

WWW.DIDIER-PARIS.FR | 01 juillet 2018

## LA PIERRE DE BOURGOGNE BÉNÉFICIE D'UNE INDICATION GÉOGRAPHIQUE !

---

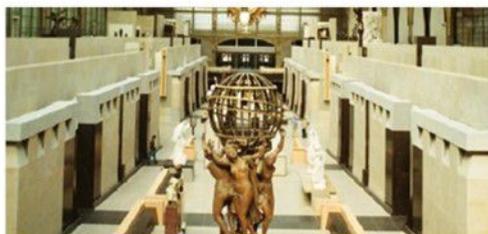
### LA PIERRE DE BOURGOGNE BÉNÉFICIE D'UNE INDICATION GÉOGRAPHIQUE !



Je me réjouis de cette nouvelle il y a beaucoup de pierres de grande réputation dans notre circonscription (Comblanchien, Chassagne...), ce qui constitue une richesse régionale à la réputation mondiale. En effet, exploitée depuis des millénaires la pierre de Bourgogne a participé à la construction d'un patrimoine architectural riche et unique au niveau régional, national et international. Cette notoriété a attiré les convoitises et a donné lieu à la fabrication de copies ou d'une utilisation abusive de l'appellation « Pierre de Bourgogne » pour des produits qui n'en sont pas.



L'indication géographique de la pierre de Bourgogne est une victoire, car elle représente un signe officiel d'origine et de qualité délivré par l'Etat et supervisé par l'INPI (INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE), qui a publié l'homologation dans le Bulletin Officiel de la Propriété Industrielle le 29 juin 2018.



La filière est active au travers de 52 entreprises de première transformation et de façonnage, pour un chiffre d'affaire de 53 Millions d'Euros ; dont 22% réalisés à l'export.



Pour en savoir plus sur la Pierre de Bourgogne, fleuron d'un savoir-vivre à la française, visitez les sites internet :  
<http://www.pierre-bourgogne.fr/> et <http://www.ig-pierredubourgogne.fr/>